



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2026

Délibération du CCAS n° DEL CCAS 2026-004

Le **29/04/2026** à 18h30, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Viry dût convoqué le **23/04/2026**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la mairie, sous la présidence de M. Cédric MERLOT, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

MERLOT Cédric, MICHALOT Sandrine, HERRERO Sabine, PORCHET Alexandre, VILLARD Marie, DERELI Elmas, BUSSAT Anne-Marie, DERONZIER Martine, MEUVRET Thierry, BAY Catherine, MEYNET Gisèle

Procurations : 0

Absents : 0

Secrétaire :

MICHALOT Sandrine

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

Transmission à la préfecture le 07/05/2026

Publication le 07/05/2026

Objet : INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS - Election du (de la) Vice-Président (e) et du (de la) Vice-Président (e) délégué (e) du CCAS

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF), dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un Vice-Président, qui le préside en l'absence du maire, nonobstant les dispositions de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il élit également un Vice-Président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du Vice-Président.

L'élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages.

Monsieur PORCHET Alexandre est désigné comme assesseur.

Se porte candidat pour les fonctions de Vice-Président :

Madame MICHALOT Sandrine

A l'issue du scrutin, les votes se répartissent comme suit :

- Madame MICHALOT Sandrine 11 voix
- Bulletins blancs Néant
- Bulletins nuls Néant

Se porte candidat pour les fonctions de Vice-Président délégué :

Monsieur PORCHET Alexandre

A l'issue du scrutin, les votes se répartissent comme suit :

- Monsieur PORCHET Alexandre 11 voix
- Bulletins blancs Néant
- Bulletins nuls Néant

Entendu l'exposé, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Article 1 :

Madame MICHALOT Sandrine est élue Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, et est aussitôt installée dans ses fonctions.

Article 2 :

Monsieur PORCHET Alexandre est élu Vice-Président délégué du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, et est aussitôt installé dans ses fonctions.

Résultat du vote :

Pour : 11 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix
----------------	-----------------	---------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme

Le Président,
Cédric MERLOT

Signé

La secrétaire,
Sandrine MICHALOT

Signé